NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/21 11 juillet 2008

FRANÇAIS:

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Quatorzième session Genève, 16 et 17 septembre 2008 Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

Appui apporté aux pays en transition pour la mise en œuvre des normes et recommandations du CEFACT-ONU

Rapport du Conseiller régional de la CEE pour le commerce^{1,*}

I. ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. En 2007-2008, le Conseiller régional de la CEE pour le commerce a consacré l'essentiel de ses efforts aux activités d'assistance technique ci-après:

a) Quatre ateliers ont été organisés dans des pays d'Europe du Sud-Est et de la Communauté économique eurasienne, à Moscou, Ohrid, Almaty et Belgrade, pour donner le coup d'envoi de deux initiatives portant sur l'harmonisation des données commerciales et le

-

^{*} Le présent document a été soumis tardivement faute de ressources.

¹ Comme suite de la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale datée du 14 octobre 1971, une composante services consultatifs régionaux a été ajoutée au Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU. À l'heure actuelle, la CEE compte six conseillers régionaux, dont le Conseiller pour le commerce, qui soumet un rapport annuel au Comité du commerce de la CEE et à ses organes subsidiaires apparentés.

ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/21 page 2

guichet unique. Ces initiatives prennent appui sur le *Répertoire de données commerciales* des Nations Unies (UNTDED), la recommandation n° 33 (le guichet unique), les divers codes et autres recommandations du CEFACT-ONU, ainsi que sur les travaux en cours sur le projet de recommandation n° 34 et la Librairie des composants communs. Ces ateliers ont contribué à accroître l'intérêt manifesté par les pays participants, dont certains ont entrepris des activités de mise en œuvre. Trois pays ont commencé à exécuter des projets concernant la mise en place d'un guichet unique (l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kirghizistan et la Mongolie), un pays a intensifié ses travaux dans ce sens (Serbie) et de nombreux autres (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Tadjikistan, parmi d'autres) ont décidé de mettre en place des projets de ce type. Tous les pays bénéficiaires et les organismes partenaires (par exemple, l'Organisation mondiale des douanes, la Commission européenne, le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis) se sont félicités des résultats et sont très favorables à l'idée de poursuivre les travaux concernant ces initiatives;

- b) Une formation relative à la facilitation du commerce et aux organismes nationaux de facilitation du commerce et des transports (recommandation n° 4 du CEFACT-ONU) a été assurée dans des pays en transition, notamment en Europe du Sud-Est, dans les pays du SPECA² et en Ukraine. L'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et le Kirghizistan, en particulier, ont indiqué qu'ils avaient été très satisfaits de ces activités;
- c) Des services consultatifs ont été fournis dans des domaines précis aux États membres de la CEE en transition qui en faisaient la demande. En règle générale, ces services ont conduit à des activités de formation et de mise en œuvre dans les pays et ont été bien accueillis (notamment par la Bulgarie, la Fédération de Russie et le Kirghizistan, ainsi que par la GTZ³ et le Gouvernement allemand, la Banque asiatique de développement et USAID pour ce qui est des donateurs). À la suite de ces activités, un certain nombre d'organismes donateurs ont commencé à financer des projets visant à mettre en œuvre des normes du CEFACT-ONU (recommandation n° 4 au Kirghizistan, recommandation n° 33 et autres recommandations et normes dans des pays tels que l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan);
- d) Une aide a été apportée pour l'établissement de stratégies en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique, qui font référence aux normes et instruments du CEFACT-ONU et qui ont été adoptées et mises en œuvre dans le cadre de l'initiative eSEE du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et dans certains pays comme l'Azerbaïdjan, la Croatie et le Kirghizistan;
- e) Des ateliers de renforcement des capacités consacrés aux négociations sur la facilitation du commerce au sein de l'OMC ont été organisés à l'intention de huit pays de l'ex-Union soviétique (ces ateliers ont produit des analyses et renforcé le réseau de négociateurs chargés de la facilitation du commerce dans ces pays). L'Azerbaïdjan a demandé la tenue d'un séminaire national sur cette question, qui a été organisé en janvier 2007. Le Kirghizistan et

² Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale.

³ Agence allemande de coopération technique.

Moldova ont tiré parti des résultats obtenus dans leurs activités et dans les documents présentés dans les négociations commerciales multilatérales.

2. En 2007, le Conseiller régional a organisé, dans 19 pays, en fonction de la demande, des ateliers de formation et des services consultatifs auxquels ont participé 265 personnes.

II. RÉACTIONS

- 3. Les coorganisateurs nationaux, notamment les spécialistes de l'harmonisation des données et du guichet unique, ont manifesté un grand intérêt et ont fait part de la satisfaction ressentie par les participants à ces activités. Les plus satisfaits étaient les interlocuteurs qui avaient trouvé des possibilités de développer leurs projets à partir des contributions apportées par le Conseiller régional. Les experts et les organismes donateurs s'occupant de la question du guichet unique se sont également déclarés très satisfaits.
- 4. Les participants se sont aussi félicités des séances de formation organisées à l'intention des négociateurs chargés de la facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC. Un réseau actif a été créé parmi les négociateurs de la CEI.
- 5. Les participants aux activités de caractère général visant à faire mieux connaître les normes et recommandations se sont également déclarés satisfaits même s'ils s'étaient montrés moins enthousiastes que ceux qui avaient participé aux deux premières activités.
- 6. Le degré de satisfaction le plus élevé a été exprimé par ceux qui ont eu la possibilité d'obtenir des informations précises sur des questions concrètes, ainsi que l'avaient demandé les pays bénéficiaires.

III. ENSEIGNEMENTS À RETENIR

- 7. Les clients, partenaires et interlocuteurs de la CEE dans les pays en transition (et, parfois, dans les pays en transition et les pays en développement extérieurs à la région de la CEE) sont avant tout intéressés par les contributions aux activités concrètes de mise en œuvre, plutôt que par les questions de politique générale. Ils ont par exemple manifesté un grand intérêt pour le guichet unique (notamment pour la formation sur la recommandation n° 33 en vue de la mise en place d'un guichet unique) et les questions abordées dans le projet de recommandation n° 34 (harmonisation des données) et dans la recommandation n° 35 (aspects juridiques du guichet unique et harmonisation des données). Les participants aux ateliers, représentant des organismes gouvernementaux, des organisations gouvernementales partenaires et des projets de facilitation du commerce financés par des donateurs, ont demandé que le CEFACT-ONU accorde la priorité à la mise au point définitive des projets de recommandations sur l'harmonisation des données et les aspects juridiques de la création d'un guichet unique (projets de recommandations n° 34 et 35).
- 8. Les pays ont utilisé la recommandation n° 33, comme en témoignent le décret présidentiel portant création d'un guichet unique en Mongolie, qui s'est inspiré de cette recommandation, et les projets concernant la mise en place d'un guiche unique au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, qui suivent la démarche adoptée par la Mongolie, ainsi que dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie. Les participants aux activités de formation ont estimé

ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/21 page 4

que les futures recommandations sur l'harmonisation des données et les aspects juridiques du guichet unique répondaient à une nécessité impérieuse et devaient avoir un caractère pratique et être suffisamment compréhensibles (comme la recommandation n° 33). Ainsi qu'il ressort des rapports sur les ateliers de formation organisés avec la Communauté économique eurasienne et de la correspondance concernant la préparation de la prochaine manifestation (Saint-Pétersbourg, 24-26 septembre 2008), les partenaires de la Communauté économique eurasienne ont jugé souhaitable de disposer d'instruments faciles à utiliser (recommandations) portant sur l'harmonisation des données et les aspects juridiques du guichet unique et sur le document administratif unique.

9. Les rapports de réunions auxquelles ont participé des représentants des gouvernements et des responsables de projets concrets de facilitation du commerce dans les pays en transition montrent également que ces pays s'intéressent avant tout aux travaux de la CEE et du CEFACT-ONU portant sur les procédures commerciales: simplification des formalités dans les secteurs du commerce et des transports, réduction des lourdeurs administratives dans l'échange d'informations commerciales et rationalisation des procédures de franchissement des frontières (voir par exemple les projets réalisés par la GTZ dans le domaine de la facilitation du commerce au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, qui visent à réduire le nombre de documents exigés et la paperasserie). L'intérêt que ces pays portent aux normes applicables aux transactions électroniques tient essentiellement au fait que leur mise en œuvre pratique peut contribuer à la simplification des procédures commerciales, ainsi qu'il ressort des demandes de coopération présentées par la Communauté économique eurasienne, ainsi que par les Gouvernements de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et de la Serbie.
